



Compte rendu Réunion du Conseil Municipal

Mercredi 09 septembre 2020 à 20 h 00 à la Mairie – Salle du Conseil Municipal

Etaient présents : David BONNET, Maire, Robert FAY, Pascaline MAXANT, Catherine NALPOWIK, Adjoint, Samuel ALBERT, Florence BLACHE, Cédric RIBEYRE, Frédéric SOUBEYRAND, Philippe TERRY, Pierre VERGNES, Didier VIALLET, conseillers.

Absents excusés :

Mme Huguette JOLIVET qui a donné pouvoir à M. Didier VIALLET.

M. Stéphane JUNIQUE qui a donné pouvoir à M. David BONNET.

M. Sylvain MAURIN qui a donné pouvoir à M. Frédéric SOUBEYRAND.

M. Arnaud LEBRETON.

Secrétaire de séance : Mme Catherine NALPOWIK.

La séance débute à 20 h 11. Le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal, en date du 22 juillet 2020, est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : Demande de remboursement d'une balise à ADIS SA HLM.

Ordre du jour :

Demande de remboursement d'une balise à ADIS SA HLM :

M. le Maire informe les membres que suite à des problèmes de stationnement, Rue Royale, et après discussion sur place avec un représentant d'ADIS SA HLM, il a été décidé, d'un commun accord, la mise en place d'une balise auto-relevable par le service technique communal, sur l'aire de stationnement de la Résidence La Fontaine, propriété d'ADIS SA HLM.

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de demander auprès d'ADIS SA HLM, agence d'Annonay (Ardèche), le remboursement de cette balise acquise par la commune, soit : 79.22 € TTC ;

- Charge M. le Maire d'émettre le titre de recette correspondant.

Opérations d'investissement 2020 :

. Travaux Ecole :

La subvention obtenue auprès de l'Etat, au titre de la DETR (taux : 30 %) et le fonds de concours d'ARCHE Agglo vont permettre à la commune d'envisager la réalisation des travaux de l'école prévus en début d'année 2020, pour un montant total actualisé à 15 585.93 € HT, à savoir : la climatisation, l'isolation acoustique et les travaux d'éclairage de la salle de motricité, l'installation de supports vidéo dans deux classes ayant déjà été effectuée.

. Acquisition de matériel :

En début d'année 2020, le projet d'acquisition de matériel divers, d'un montant total estimé à 9 478 € HT, a été prévu avec l'octroi d'un fonds de concours d'ARCHE Agglo. Le Conseil Municipal décide de réaliser ce projet et d'acquérir en priorité une lame de déneigement, une benne de tracteur et un burineur, pour le service technique communal. En fonction des crédits restant disponibles, un combiné de sonorisation et un rétroprojecteur pourront être commandés également.

Exploitation du service de l'assainissement collectif :

Avenant à la convention de coopération entre ARCHE Agglo et la Commune de Vion :

Suite au transfert de la compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2020 à la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo et à la signature de la convention de coopération entre ARCHE Agglo et la commune de Vion, au titre de l'exploitation du service de l'Assainissement collectif, il y a lieu de délibérer quant au transfert du solde de clôture budgétaire de la commune.

M. le Maire présente le projet d'avenant proposé par ARCHE Agglo avec un programme d'investissement qui serait conduit sur le territoire communal, entre 2020 et 2023, en contrepartie du transfert de l'excédent de clôture du budget communal annexe de l'assainissement collectif (24 672.20 €). Considérant que certains éléments financiers n'ont pas été pris en compte dans cette proposition, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision à une séance ultérieure.

Projet Mutuelle Santé :

Le projet avance. Ce dispositif conçu pour les collectivités a pour vocation à proposer aux administrés une couverture santé avec des offres variées, des solutions personnalisées et des tarifs mutualisés. Les premiers contacts ont été pris avec l'Association ACTIOM et prochainement avec SOLIMUT Mutuelles de France. La présentation à la commune pourra être faite début 2021.

Protection Participation citoyenne : Désignation de nouveaux référents :

M. le Maire rappelle le dispositif Participation citoyenne, mis en place sur la commune, qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités. Il est décidé que les citoyens référents actuels seront recontactés pour savoir s'ils souhaitent continuer à exercer leur rôle. Deux nouvelles personnes seront proposées pour la Rue des Ferrats et le Quartier de Bobon.

Informations diverses :

Devenir Bâtiment communal de la Gare : La vente éventuelle du Bâtiment de la Gare nécessite encore un délai de réflexion et des renseignements complémentaires. Il se pose notamment le problème des garages situés au bâtiment de la Gare qui sont prêtés actuellement à certaines associations.

Projet d'une nouvelle aire de jeux : Ce dossier sera étudié par les Commissions communales Travaux et Embellissement, lors de la réunion programmée le 16 septembre prochain.

Logiciel périscolaire : Une réunion sera organisée avec le Syndicat Mixte Numérien (anciennement Inforoutes), en vue d'étudier la mise en place de ce logiciel pour gérer les inscriptions, la facturation des services périscolaires (cantine et garderie scolaires) et le paiement en ligne.

Journées du patrimoine les 19 et 20 septembre : Visites de l'église entre 14 h et 18 h.

Food truck : La Capsule gourmande : Suite à l'accord du conseil municipal, le camion s'installera sur la commune de Vion, Allée des Platanes, tous les jeudis, de 18 h à 21 h, à partir du 17 septembre.

Prochaine réunion du conseil municipal : le lundi 19 octobre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 h 44.

VION, le 17 septembre 2020.

Le Maire,

David BONNET

